

81, route de la mairie – 74500 BERNEX
04.50.13.60.40 – contact@mairie-bernex.net

Bernex, le 24 septembre 2021

**Compte rendu de la réunion du conseil municipal
du 24 Septembre 2021 à 19h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 Septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Stéphane Vesin, Richard Martinez, Edouard Betemps, Laurine Carraud, Sylvie Trincaz, Amandine Dutruel, Marie Perard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Emilien Abgrall, Jean-Jacques Bertoni, Pierrarnaud Christin, Sandie Masson (excusés)

Procuration : Emilien Abgrall à Dorothée Tupin

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Limite l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- 2) Supprime deux emplois d'adjoints techniques principaux 1ère classe à temps complet aux service technique et scolaire et crée deux emplois d'agents de maîtrise à temps complet relevant de la catégorie C au service technique et scolaire à compter du 1er octobre 2021. Il crée également un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour 17h50 de travail hebdomadaire relevant de la catégorie C au service scolaire à compter du 8 novembre 2021. Il modifie le tableau des emplois en conséquence.

- 3) Autorise l'embauche pour la saison d'hiver 2021/2022 de 8 saisonniers pour assurer la sécurité et les secours sur les pistes de ski. Il fixe pour chaque emploi le domaine d'exploitation, le niveau de rémunération (NR) de base et le taux horaire par référence à la convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables. Etant ici précisé que le niveau de rémunération de base peut être majoré en fonction de l'expérience, de la spécialisation, de la polyvalence et de la responsabilité de chaque employé comme indiqué dans ladite convention collective. Il précise qu'un contrat de travail sera établi avec chacun pour définir toutes les conditions de l'emploi.

- 4) Prend en charge les frais de l'action de formation intitulée « Contrôle visuel des structures de remontées mécaniques » organisée les 17 et 18 Mai 2021 à Bernex et à Thollon-les-Mémises moyennant un montant de 325,00 € H.T soit 390,00 € T.T.C. pour un agent de maîtrise.
- 5) Vend le véhicule Mercedes année 2002 qui en raison de son état ne peut plus servir pour effectuer des travaux dans la station de sports d'hiver moyennant un montant estimatif de cinq mille euros hors taxe (5.000,00 € H.T.) soit six mille euros TTC (6.000,00 €) et donne tous pouvoirs au Maire pour mener cette affaire à son terme.
- 6) Effectue des virements de crédits sur le budget annexe des remontées mécaniques et vote des crédits supplémentaires sur le budget principal
- 7) Autorise le Maire à signer une convention avec le SIAC en vue d'implanter un enclos de protection pour installer un pluviomètre autonome avec panneaux solaires sur la parcelle appartenant à la commune cadastrée à la section A sous le numéro 1171 sise 350 Chemin des Faverges (62a 54ca) à titre gratuit pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée identique sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception.
- 8) Admet en créances éteintes divers titres émis à l'encontre de Monsieur Richard Ratouit, demeurant à 74360 Abondance pour un montant total de 675,86 €

9) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

- . parcelle cadastrée section D sous le numéro 2816 sise 214 route de Sur les Crêts (local dans copropriété)
- . parcelle cadastrée section D sous le numéro 2646 sise 169 route de Sur les Crêts
- . parcelle cadastrée section B sous le numéro 2364 sise 109 impasse de la Combe
- . parcelles cadastrées section A sous les numéros 1640 et 1641 lieudit Trossy
- . parcelles cadastrées section D sous les numéros 2958, 2358, 1397, 2360 et 2957 sises 2422 route de Grange-Blanche
- . parcelle cadastrée section D sous le numéro 2561 sise 1450 route de Grange-Blanche
- . parcelles cadastrées section D sous les numéros 2844, 2845, 2847, 2848 et 2899 sises 411 route de Sur les Crêts
- . parcelle cadastrée section D sous le numéro 1969 lieudit Le Vernay

10) Discute d'affaires diverses (travaux sur le réseau d'eaux pluviales chez Buttay, repas des anciens)